

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 041-214100976-20231213-2023_091-DE



Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	18
Pouvoir :	1
Votes : pour :	18 (dont 1 pouvoir)
contre :	1
abstention :	0
Date de la convocation :	4 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gièvres sous la présidence de Madame Françoise GILOT-LECLERC, maire.

PRÉSENTS : Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Benoit PENET, Mme Marie-Thérèse DRUESNE, M. Serge DUVOUX, Mme Christine THIRY, M. Julien BERGEAT, Mme Claudine BLOIS, Monsieur Jean-Claude COUTANT, Mme Blandine VATIN, Mme Christine JOUET, Mme Myriam LEROUX, M. Eric MOUSSOUT, Mme Jacqueline LE MASSON, M. Frédéric MITRI, M. Michel CARRE, Mme Pascale TOYER, M. Jean-Paul FURLOTTI, Monsieur Hervé GUENAI, **ABSENTS EXCUSÉS** : M. Luis DIAS

Pouvoir de Monsieur Luis DIAS à Madame Françoise GILOT-LECLERC

Madame DRUESNE a été désignée secrétaire de séance.

2023-091 – TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Vu la délibération en date du 14 décembre 2016,

Vu la délibération en date du 25 novembre 2020,

Sur proposition de la Commission des Finances qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2023, il est proposé de revoir les tarifs comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2024 :

- **Concession temporaire de 15 ans :**
 - 1 emplacement : 150,00 €
 - 2 emplacements : 380,00 €
- **Concession trentenaire :**
 - 1 emplacement : 300,00 €
 - 2 emplacements : 760,00 €Les concessions cinquanteaires sont supprimées.
- **Cases Columbarium :**
 - Temporaire 15 ans : 400,00 €
 - Temporaire 30 ans : 800,00 €Les case columbarium cinquanteaires sont supprimées.
- **Caveau provisoire :** 10,00 € par jour
- **Jardin du souvenir :** 40,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix pour dont 1 pouvoir, 1 voix contre et 0 abstention accepte la proposition telle que présentée.

À Gièvres, le 12 Décembre 2023

Le secrétaire de séance

Marie-Thérèse DRUESNE

Le Maire

F. GILOT-LECLERC

